



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 15/07/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
	Délibération
11	08

L'an deux mille vingt-six et le 15 juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, MIEHE Jérémie, BOUTARY Victor.

Absents : ALCOUFFE Maryse, représentée par DANTAN Marie-Noëlle, ROUQUIER Paul représenté par BESSIERE Jean-Louis, REYNIER Vincent représenté par VIGUIE-BOU Audrey.

Date de la Convocation : 09/07/2026

Date d'affichage : 09/07/2026

Mme RIGAL Régine a été nommée secrétaire de séance.

Attribution des Lots 03 – 04. Travaux pour la requalification du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes _DE_2026_74
--

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2152-7 et suivants, R2122-2, R. 2152-6 et suivants, R. 2181-1 et suivants, R. 2182-1 et suivants R2185-1 et suivants ;

VU la délibération n°53 en date du 27/04/2026 du Conseil Municipal déclarant sans suite les Lots 03 et 04 au motif d'infructuosité concernant la requalification du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes ;

VU la consultation passée sans publicité pour les lots 03 – 04 en date du 11/05/2026, puis à nouveau, pour le lot 3, en date du 20/05/2026, du 26/05/2026 et en date du 22/06/2026 et pour le lot 4 en date du 09/06/2026 ;

VU le Rapport d'Analyse des Offres (RAO) en date du 13/07/2026 (ci-joint en annexe)

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 15/07/2026 réunie avant le conseil municipal approuvant la présente délibération



CONSIDERANT que la Collectivité Territoriale a lancé une consultation sans publicité comportant les lots 3 et 4 aux dates sus-indiquées

CONSIDERANT que la dernière Date Limite de Remise des Offres (DLRO) était fixée pour les lots 03 et pour le lot 04 au 08/07/2026 à 16h00 ;

CONSIDERANT que l'analyse des offres a permis de classer les candidats conformément aux critères de jugement des offres évoquées dans l'article 6 du Règlement de Consultation (RC) :

- Modalités de notation du critère du prix : 40% de la valeur de l'offre
- Modalités de notation du critère valeur technique (Moyens humains, Moyens matériels, Critère délais, Organisation et méthodologie de l'entreprise) : 60% de la valeur de l'offre

CONSIDERANT que le rapport d'analyse des offres donne un classement des candidats pour chacun des 2 lots, et que les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n°03 – Couverture : SARL SALES – NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 73,75 SUR 100 ;
- Lot n°04 – Menuiseries extérieures : BRAS TURLAN MENUISERIES- NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 78,40 SUR 100 (OFFRE AVEC PSE) ;

CONSIDERANT que la CAO a émis un avis positif pour les analyses des offres, et donc pour le classement des candidats proposés ;

Après avoir délibéré

- **DECIDE** d'attribuer les lots 3 et 4 passés sans publicité après une déclaration sans suite, sous réserves de l'obtention des pièces administratives demandées aux soumissionnaires retenus lors de la diffusion de la NOTI 1,
 - Lot 03 – Couverture
SARL SALES- ADRESSE DU SIEGE : Le Pas, 12510 DRUELLE BALSAC

Pour un montant estimatif de 21 167,46 € HT, soit 25 400,95 € TTC.
Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
 - Lot 04 – Menuiseries extérieures
BRAS TURLAN MENUISERIES
51 ZA de Cambous
12330 MARCILLAC
Pour un montant estimatif de 65629,52 € HT, soit 78 755.42 € TTC.



Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance
Madame Régine RIGAL

Acte rendu exécutoire par
- Transmission au contrôle de légalité le 20/07/2026
- Publication le 20/07/2026